

Communiqué

03/11/2021

## Les éleveurs de chèvres demandent des hausses de tarifs vitales et urgentes

La filière lait de chèvre n'échappe pas à la flambée des cours des matières premières que subit le monde agricole. La FNEC alerte déjà depuis plusieurs mois sur la nécessité de revaloriser le prix du lait de chèvre et compte sur la loi Egalim2 pour faire en sorte que cette hausse nécessaire du prix du lait se répercute dans le résultat des négociations commerciales. C'est indispensable : le prix du lait de chèvre actuel est insuffisant.

Tous les indicateurs sont au rouge pour les producteurs de lait de chèvre. L'IPAMPA Lait de chèvre est en hausse de +7,7% par rapport à l'année dernière. Rien que pour l'alimentation des chèvres, le sous-indice IPAMPA-Aliment acheté a pris +10,4% en 1 an !

Pour faire face à cette inflation record, le prix du lait de chèvre devrait être de 840 €/ 1000 L pour assurer une rémunération à l'éleveur de 2 SMIC / UMO. Avec les 782 € / 1000 L payés en moyenne ces 12 derniers mois (août 2020 à août 2021), les éleveurs ne pourront pas tenir.

En clair, il faudrait une hausse du prix du lait payé au producteur d'au moins 60 € / 1000 L pour couvrir l'intégralité de la hausse des coûts.

Ainsi, pour que les éleveurs puissent traverser cette période inflationniste et ne pas mettre en péril l'avenir de la production, la FNEC demande clairement aux laiteries d'appliquer avec détermination la loi Egalim2 : une hausse conséquente du prix payé au producteur est indispensable au plus vite. Nous ne consentirons pas que le prix 2022 soit déconnecté de la réalité de nos coûts de production.

Contact : Jacky Salingardes, président - 06 76 76 67 62

Franck Moreau, secrétaire général - 06 37 30 95 22